

<b>14<sup>e</sup> législature</b>		
<b>Question n° : 51345</b>	<b>de Mme Sophie Rohfrisch (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt; sécurité routière</b>	<b>Tête d'analyse &gt; signalisation</b>	<b>Analyse &gt; langues régionales. signalisation bilingue</b>
Question publiée au JO le : <b>04/03/2014</b> page : <b>1990</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b>		

<b>Texte de la question</b>
-----------------------------

Mme Sophie Rohfrisch attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le refus de l'administration de prendre en compte la langue alsacienne dans la signalisation du réseau routier national. Cette signalisation bilingue fait l'objet d'une interdiction systématique sur le réseau routier national. L'argumentation qui consiste à mettre en doute la sécurité de l'automobiliste lisant une double signalisation française-alsacienne ne peut être recevable. Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics ont eu à cœur de sécuriser la conduite automobile et le conducteur lui-même. En effet, la vitesse a été réduite et son respect est régulièrement contrôlé. L'entretien des routes s'est amélioré ainsi que la qualité de ses dessertes. D'autre part, la politique de prévention et de répression visant le respect scrupuleux du code de la route ces dernières années a favorisé une conduite plus sage et plus apaisée des automobilistes. Enfin, l'habitacle des véhicules terrestres à moteur s'est considérablement amélioré par l'agrandissement du champ de vision pour le conducteur. Pour finir, le système de freinage des véhicules s'est lui aussi perfectionné permettant une utilisation plus souple et une meilleure anticipation des réflexes du conducteur. Le conducteur conserve ainsi toutes ses facultés de concentration et de réflexes lui permettant de lire une signalétique bilingue. Aussi, elle lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin que les langues régionales retrouvent leur place sur le réseau routier national.